Référence : MOD_2024481

Droits des résidents

Ce contenu saura s'adapter à vos contraintes en termes de contenu, durée, séquencement, modalités... De ce fait, ce n'est pas un programme de formation.

L'exemple fourni ci-dessous est d'une durée de : 14,00 heures.

OBJECTIFS

Sensibiliser les professionnels au respect de la législation sur les droits et obligations des usagers et patients.
Rappeler le contexte réglementaire associé au respect des droits et libertés des résidents accueillis.

DESCRIPTION

INTRODUCTION

- Présentation du formateur, du programme et des objectifs
- Positionnement des stagiaires : questions, attentes, difficultés
- Evaluation préformation

CONTENU

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX TEXTES RÈGLEMENTAIRES RELATIF À L'ENVIRONNEMENT DES STRUCTURES ACCUEILLANT DES RESIDENTS

- Le CASF (art. L311-3) et les droits fondamentaux des usagers (libertés constitutionnelles)
- La loi n° 2002-2 du 2/1/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : comment faire vivre les droits des résidents handicapés au travers des 7 outils de la loi
  - le livret d'accueil,
  - la charte des droits et libertés de la personne accueillie,
  - le contrat de séjour ou document individuel de prise en charge (équivaut à un bail d'habitation),
  - la personne qualifiée,
  - le règlement de fonctionnement (à ne pas confondre avec le règlement intérieur),
  - le Projet d'Établissement,
  - le CVS (Conseil de la Vie Sociale).
- La charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance
- La loi du 4/3/2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé : les instances en charge de la protection des droits des patients
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- La circulaire du 12/7/2011 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance
- La loi du 28/12/2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

-> Focus sur le logement du résident : entre droits de l'usager et droits de l'utilisateur d'un lieu d'habitation

-> Questions / réponses : discussions autour des enjeux

FOCUS SUR LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES DE L'ANESM/HAS

- Les fondamentaux : éthique, déontologie et bientraitance
- L'expression et la participation
- Les points de vigilance et la prévention des risques
- Le soutien aux professionnels
- Les relations avec l'environnement
- Les relations avec la famille et les proches
- La qualité de vie

-> Cas pratiques étudiés en commun sur le thème des dilemmes éthiques

LES EXIGENCES CONCERNANT LES DROITS DES USAGERS

L'exercice des droits et libertés individuelles

Garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux : article L311-3 du CASF modifié par la loi du 17/5/2011 – Art.141

- respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité, de sa sécurité
- libre choix
- prise en charge et accompagnement individualisé de qualité
- confidentialité des informations la concernant
- l'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge
- une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie
- la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne

Le dilemme liberté/sécurité : l'exemple de la problématique de la contention

- comment concilier les éventuelles restrictions à la liberté d'aller et venir et le droit à la vie privée.
- quelles raisons peuvent être invoquées pour justifier des restrictions à ce droit fondamental ?

-> Focus sur l'accueil en FAS et FAM et ses particularités

-> Des exemples de jurisprudence : agression d'un résident/patient par un autre usager, accident d'un résident lors d'une fugue...

Cas pratiques étudiés en commun

-> Focus sur la problématique de la sexualité : entre droit à l'intimité et obligation de protection

Intégrer cette problématique dans la réflexion éthique et les pratiques professionnelles

La question de l'information

article L.1111-2 du Code de la Santé Publique

- qui doit informer ? chaque professionnel dans le cadre de ses compétences et le respect des règles qui lui sont applicables
- qui doit-on informer ? le patient/résident ? le tuteur ? les proches et la famille dans certaines conditions

- comment doit-on informer ? la réflexion éthique (pertinence de la démarche), l'obligation de traçabilité

-> Les erreurs à éviter

Le consentement, l'expression de la volonté du patient/résident

article L.1111-4 du Code de la Santé Publique modifié par la loi du 22/4/2005 – Art. 3

- principes et exceptions avec notamment : le refus de soins, la fugue, la notion d'urgence vitale
- cas particulier des majeurs protégés sous tutelle
- les personnes vulnérables
- le majeur protégé : le majeur sous tutelle, le majeur sous curatelle, le majeur placé sous sauvegarde de justice

-> Cas pratiques étudiés en commun

Le dossier médical et le dossier de l'usager

Loi du 04/03/2002 (CSP) et loi du 02/01/2002 (CASF)

- Modalités d'accès identiques
- Qui peut demander l'accès ?

-> Illustration à l'aide d'exemples

Secret professionnel, obligation de confidentialité et discrétion professionnelle

- Les principes
- Les sanctions
- Les dérogations au secret
- La notion de secret partagé
- Le secret confronté à la pratique (téléphone, certificats, relations avec la famille, personne de confiance...)

-> Focus sur les risques de contradiction entre obligations de se taire et obligations de dénonciation

Les recours offerts au résident

- Les recours amiables : hiérarchiques, personne qualifiée, défenseur des droits,
- Les recours contentieux : Tribunal administratif, CAA...

BILAN DE LA FORMATION

- Tour de table : retour des stagiaires au regard des objectifs présentés
- Evaluation post formation

PUBLIC

Equipe pluridisciplinaire

PROFIL DU / DES FORMATEUR(S)

Cadre de santé spécialisée droits et éthique